

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 19 novembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme GROUIEC Isabelle donne pouvoir à Mr TISSERAND Thierry
- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme BOUCHERAT Nicole donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick

Absents : M. Gilles BERGAMI

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 7 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Attribution de l'accord-cadre relatif à l'acquisition et livraison de documents imprimés, sonores, audiovisuels et multimédia pour le réseau intercommunal des médiathèques entre dore et allier - lot n° 4 : acquisition de livres imprimés (fictions documentaires) pour un public adulte

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ACQUISITION
ET LIVRAISON DE DOCUMENTS IMPRIMES, SONORES,
AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIA POUR LE RESEAU
INTERCOMMUNAL DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET
ALLIER**

**LOT N° 4 : ACQUISITION DE LIVRES IMPRIMES (FICTIONS
DOCUMENTAIRES) POUR UN PUBLIC ADULTE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de la Commande Publique ;
- Vu** le marché sans publicité ni mise en concurrence lancé le 26/09/2024 ;
- Vu** le rapport d'analyse des offres quant au classement des offres ;
- Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04/11/2024 ;

Madame la Présidente rappelle qu'une consultation relative à l'« acquisition et livraison de documents imprimés, sonores, audiovisuels et multimédia pour le réseau intercommunal des médiathèques entre Dore et Allier » a été lancée, pour le lot n°4 : Acquisition de livres imprimés (fictions documentaires) pour un public adulte.

Cette consultation est passée par un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, procédure distincte de la consultation initiale, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel de 12 400,00 € HT, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025 (ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure). L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera au maximum de 3 ans.

Une lettre de consultation a été envoyée le 26 septembre 2024 via le profil acheteur, à la librairie PARENTHÈSE LECTURE.

La date limite de réception de l'offre était fixée au 17 octobre 2024 à 12h00. Le pli a été reçu dans le délai imparti.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 novembre 2024, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable sur la proposition d'attribuer cet accord-cadre à l'opérateur économique (offre classée économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots aux regards des critères énoncés dans la lettre de la consultation) :

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- **d'attribuer et de conclure** un accord-cadre relatif à « l'acquisition et livraison de documents imprimés, sonores, audiovisuels et multimédia pour le réseau intercommunal des Médiathèques entre Dore et Allier » avec la société suivante :
- ✓ Lot n°4 – Acquisition de livres (fictions documentaires) pour un public adulte et jeunesse : PARENTHESE LECTURE pour un montant maximum annuel de 12 400,00 € HT.
- **de l'autoriser** à signer l'accord-cadre susvisé ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- **d'engager** toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à ces dépenses au budget principal pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 26 novembre 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente